



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 027/2021-2026

Participation de CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Responsabilité du dossier :

Mobilité

Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Municipale

Founex, le 3 août 2023

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Historique du fonds TP	3
3.	Contexte et enjeux principaux	4
4.	Détails de l'action proposée	5
5.	Financement et clause de sortie	6
6.	Gouvernance	6
7.	Calendrier	7
8.	Communication	7
9.	Conclusions	8

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Depuis 2010, la Région de Nyon a mis en place un programme régional de réorganisation des transports publics dans la région nyonnaise, comprenant la création d'un fonds affecté auquel les communes membres participent solidairement, dénommé ci-après « fonds TP ».

Celui-ci arrivant à son terme, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a validé un préavis pour l'engagement d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Ce fonds s'inscrit dans la continuité du précédent programme régional de réorganisation des transports publics avec une plus forte prise en compte des enjeux de transition écologique.

Dans ce cadre, la participation financière des communes est à nouveau demandée pour engager ces moyens supplémentaires, motivant dès lors l'élaboration du présent préavis.

2. Historique du fonds TP

En 2010, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon validait son programme régional de réorganisation des transports publics dans la région nyonnaise et la création d'un fonds affecté. Les communes ont ensuite fait valider la participation à ce fonds et 51 d'entre elles, dont Founex, ont accepté de contribuer à hauteur de CHF 31.00 par habitant et par an sur une durée de 5 ans. Au total, la participation des communes au fonds TP de la Région de Nyon s'est élevée à 13,9 millions de francs.

A l'époque, le réseau de transports publics comportait de graves lacunes, avec des rabattements aléatoires des bus sur les gares, des cadences faibles et irrégulières, des correspondances non-assurées et des infrastructures routières ne favorisant pas la priorisation des bus. En décembre 2012 se dessinait la perspective que des trains RegioExpress circulent désormais avec une cadence à la demi-heure dans les gares régionales. Cette opportunité a constitué un levier important pour rassembler les partenaires autour d'une réorganisation du réseau de transports publics et d'un financement de cette offre.

Initialement dimensionné pour 5 ans, le programme est mené depuis 13 années par la Région de Nyon avec les communes, le Canton de Vaud ainsi que les transporteurs TPN et CarPostal, dans le but de développer un réseau régional de transports publics. Le programme visait la disponibilité d'une offre attractive tout au long de la journée et les nuits du week-end en rabattement sur les gares régionales, des infrastructures permettant la priorisation des transports publics et la mise en place de mesures incitatives et informatives encourageant au report modal de la voiture vers les transports publics.

Le fonds TP a permis de répondre à ces principaux objectifs, résumés ici en quelques chiffres :

- Mise en place de 54 courses expérimentales, dont 15 courses nocturnes financées par le fonds TP
- Réalisation de plus de 80 mesures d'aménagement en faveur de la priorisation des transports publics
- Soutien à plus de 7'000 bénéficiaires d'offres récompensant l'usage des transports publics
- Plus de 50% de fonds tiers levés grâce à la mobilisation du fonds TP
- Augmentation de +64% entre 2012 et 2019 de la fréquentation des réseaux de transports publics urbains et régional

En 2021, la Région de Nyon a détaillé l'état financier du fonds TP pour la période 2010-2020, synthétisé les investissements réalisés, et précisé l'affectation du solde pour le financement des mesures d'aménagement restantes. Les efforts engagés par l'ensemble des acteurs grâce aux moyens de ce premier fonds TP ont apporté de nombreuses améliorations techniques et des partenariats fructueux qu'il est essentiel de poursuivre à l'échelle régionale.

3. Contexte et enjeux principaux

Mobilité multimodale

A partir de 2020, la crise sanitaire a questionné les habitudes de vie et de mobilité, perturbant l'usage des transports publics. La mise en place du télétravail a réduit les flux pendulaires mais a accentué les besoins de déplacements dans un périmètre intercommunal voire local. La réponse à ces nouveaux besoins donne de nouvelles perspectives pour l'évolution de l'offre de transports.

Il est en effet observé que les comportements de déplacements ne sont désormais plus uniquement monomodaux, à savoir 100% voiture ou 100% transports publics. Au contraire, la population est devenue de plus en plus multimodale sur un même déplacement ou au cours d'une semaine. Il ressort néanmoins que pour accompagner cette multimodalité, il est nécessaire de poursuivre le développement de l'offre en transports publics pour la rendre toujours plus attractive, celle-ci constituant généralement la colonne vertébrale du déplacement. Dans ce contexte, la Région et les communes, au plus proche de la population, sont des acteurs légitimes pour analyser ces besoins et agir en vue du renforcement des horaires et pour la création d'éventuelles nouvelles liaisons.

Climat

A l'instar d'autres territoires et de l'agglomération du Grand Genève, le Canton de Vaud a déclaré l'urgence climatique en juin 2020. Pour faire face aux enjeux de transition écologique, il a publié le Plan climat vaudois et développé un panel de mesures pour atteindre des objectifs de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, par rapport à 1990, et de neutralité carbone d'ici 2050. La mobilité, qui génère 12% des gaz à effet de serre dans le Grand Genève, est un des principaux axes d'actions. Le Plan climat vaudois prévoit de :

- Mettre en place une politique active de report modal
- Modifier les pratiques de mobilité individuelle
- Améliorer le bilan énergétique de la construction et de l'exploitation des infrastructures de transport
- Rendre plus efficient le transport des marchandises
- Augmenter la part de véhicules privés et publics à faibles émissions

Optimisation et attractivité du réseau de transports publics

Les CFF devront modifier les horaires des trains RegioExpress et InterRegio en décembre 2024 pour des raisons de contraintes d'horaire à l'échelle nationale. Ces modifications vont amener le Canton de Vaud et l'ensemble des partenaires locaux que sont les transporteurs, les communes et la Région, à questionner le réseau régional existant. Dans ce cadre, le but sera de maintenir voire améliorer les correspondances des bus en gare, leurs cadences et leurs horaires, notamment en coordination avec les établissements scolaires. En parallèle, les tracés de certaines lignes pourront éventuellement être retravaillés.

Au vu de son expérience, la Région de Nyon se doit d'accompagner techniquement et financièrement les communes dans cette nouvelle évolution et d'être proactive en saisissant cette nouvelle étape pour renforcer l'offre.

Cette prochaine décennie sera donc cruciale pour le déploiement de mesures efficaces et coordonnées pour réduire les impacts écologiques et environnementaux de nos déplacements dans le district de Nyon. Il s'agira notamment de renforcer le report modal vers des modes de transport moins polluants. Des actions à l'échelon local seront complémentaires aux mesures du Plan climat vaudois et pourront pleinement s'inscrire dans la stratégie de mobilité 2050 et dans la vision territoriale transfrontalière du Grand Genève.

Sans mesures ambitieuses en matière de report modal des voitures individuelles vers les transports publics et la mobilité active, une évolution de la motorisation des véhicules de transports publics et des modes de transports innovants, les objectifs ne pourront être atteints. Les efforts doivent être partagés entre les communes, la Région, les transporteurs et le Canton.

4. Détails de l'action proposée

Au vu du contexte et des enjeux de transition écologique et de bouleversement du réseau de transports publics, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a décidé, lors de sa séance du 14 juin 2023, de saisir l'opportunité d'engager un nouveau fonds TP pour la décennie à venir.

Pour ce faire, la Région a élaboré trois axes de travail, détaillés ci-après. Il est à noter qu'afin de les mettre en œuvre, la Région de Nyon procède à un accompagnement opérationnel, celle-ci étant au bénéfice de compétences en gestion de projet, en ingénierie des transports et en communication et marketing. Comme pour le premier fonds TP, la Région estime à 1,8 ETP les ressources humaines nécessaires à la conduite de ces mesures. Ces ressources monteront progressivement en puissance au fur et à mesure des années. Elles sont par ailleurs encore nécessaires pour le pilotage des mesures restantes du fonds TP actuel.

Axe 1, exploitation

Cet axe fixe pour objectifs de rendre plus attractive l'offre en transports publics et de répondre aux besoins de la population. Dans ce but, il est prévu de financer des expérimentations de courses supplémentaires sur les lignes de bus régionales. D'une part, il s'agirait d'offrir de meilleures cadences, telles que 30 minutes toute la journée, voire 15 minutes aux heures de pointe, selon la fréquentation de la ligne tout en expérimentant des dessertes complémentaires du territoire. D'autre part, il est aussi envisagé de soutenir le développement d'une solution de transport à la demande en réponse aux besoins de déplacements de loisirs et locaux. Ce transport à la demande s'effectuerait au sein de la même sous-région ou entre deux sous-régions sans avoir un transbordement dans une gare régionale.

Axe 2, marketing

L'objectif de cet axe est de développer de nouvelles mesures informatives et incitatives afin d'encourager le report modal de la population, des visiteurs et des employés d'entreprises de la région. Dans cette optique, le plan de marketing du nouveau programme de transports publics se décompose suivant trois axes similaires à ceux développées dans le cadre du fonds TP actuel.

En premier lieu, il prévoit des mesures informatives pour communiquer sur les offres de transport existantes ou leurs évolutions auprès de tous les publics, diffusées via de multiples canaux, que ce soit les sites internet, les réseaux sociaux ou les supports imprimés entre autres. Pour faciliter la diffusion des informations, ces mesures seront transmises et détaillées aux communes. Par la suite, il est planifié de mettre en place des mesures incitatives encourageant l'usage des transports publics et de la mobilité active pour toute raison de déplacement, comprenant les loisirs, les pendulaires, les chats, etc. Ces actions visent à favoriser un changement de comportement dans la durée. Enfin, le soutien auprès des communes et des entreprises pour le développement des plans de mobilité interentreprises sera poursuivi.

Au travers de cet axe, la Région entend se positionner comme acteur à l'écoute des besoins de la population, des communes, des employés et des employeurs du district, dans le but de développer des outils en faveur de l'encouragement au report modal.

Axe 3, innovation

Au travers de cet axe, la Région prévoit de répondre aux opportunités et besoins d'innovation en phase avec les enjeux de transition écologique, en soutenant techniquement et financièrement les initiatives des communes ou des transporteurs développées dans cette optique.

Le principal enjeu de la prochaine décennie sera de réduire l'impact écologique de la mobilité privée et publique. Dans ce cadre, CarPostal et TPN mènent des réflexions pour effectuer une transition de leur flotte vers des véhicules hybrides ou 100% électrique, et plusieurs initiatives similaires ont été débutées en Suisse romande. Toutefois, ces évolutions nécessitent d'importants moyens financiers et il semble que les autorités publiques doivent s'investir pour les rendre possible. De nouveaux types de véhicules sont aussi testés à l'heure actuelle et il s'agira d'accompagner les communes qui souhaiteraient réaliser des expérimentations sur leur territoire, avec l'objectif de diffuser les tests concluants à d'autres communes pour répondre à des besoins de déplacement intercommunaux. Selon les opportunités, le programme pourra aussi accompagner les communes qui le souhaitent pour étudier une stratégie régionale d'implantation de système de recharge électrique des véhicules privés et publics.

5. Financement et clause de sortie

En comprenant son accompagnement opérationnel, la Région de Nyon a établi un chiffrage estimatif de ce nouveau programme sur la période 2024-2034, lequel se décompose de la manière suivante :

- Axe 1, exploitation : CHF 5'400'000
- Axe 2, marketing : CHF 1'500'000
- Axe 3, innovation : CHF 2'400'000
- Total du fonds mobilité collective et innovante : **CHF 9'300'000**

Au vu de ces estimations, le Conseil intercommunal a décidé de constituer un fonds affecté alimenté par les communes partenaires à hauteur de CHF 9.00 par habitant et par an, pour 10 ans, sur la base des statistiques de la population communale de 2022.

La participation de la Commune de Founex pour toute la période 2024-2034 s'élèverait ainsi à :

- CHF 90.00 x 3'763 habitants, soit **CHF 338'670.00**

Le montant préavisé devra être transféré sur un compte de réserve. La Région de Nyon établira des appels de fonds réguliers et selon les besoins de financement des mesures.

Clause de sortie

Etant donné que le nouveau programme et son fonds affecté couvriront une période de 10 ans, soit les trois législatures 2021-2026, 2026-2031 et 2031-2036, le préavis régional prévoit une clause de sortie légitime pour les communes partenaires qui souhaiteraient quitter le programme pendant la période. Ainsi, après un minimum de cinq ans d'engagement, les communes auront la possibilité d'annoncer leur retrait au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028, avec un effet s'appliquant après deux années civiles. Par conséquent, le retrait aurait lieu au plus tôt le 1^{er} janvier 2031.

Dans ce cas, le montant total du fonds affecté sera réévalué et la Région de Nyon proposera une priorisation des mesures restantes à mettre en œuvre au Conseil intercommunal.

6. Gouvernance

Rôles et responsabilités de la Région

Le préavis validé par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon prévoit la mise en place d'une gouvernance claire et dynamique pour chacun des partenaires, représentant l'une des clés de la réussite de ce nouveau programme.

Au quotidien, la Région aura la charge de la gestion du programme au service des communes, des transporteurs et du Canton de Vaud. Elle apportera des conseils techniques auprès des partenaires, mènera la mise en œuvre des mesures détaillées dans les trois axes de travail et aura la charge du suivi financier du programme.

Le Comité de direction de la Région de Nyon soumettra des préavis au Conseil intercommunal, en vue du financement de chaque mesure. Une directive de financement sera aussi établie pour clarifier le cofinancement régional par type de mesures. Il pourra néanmoins valider le financement de petites mesures d'accompagnement dans le cadre de ses compétences financières et en informera le Conseil intercommunal systématiquement.

Au cours de la période 2024-2034, la Région s'engage à produire deux rapports intermédiaires de bilan (de mise en œuvre et financier) et perspectives, ainsi qu'un rapport final similaire au rapport produit pour les 10 ans du programme TP, et à son préavis 04-2021 d'état financier du fonds TP.

Rôles et responsabilités des communes

Une fois la somme de CHF 9.00 / habitant / an, sur 10 ans, validée par les communes d'ici fin 2023, le montant total devra être inscrit sur un compte de réserve. Par la suite, un prorata de cette participation sera versé à chaque appel de fonds de la Région.

Un représentant de la Municipalité devra participer aux séances annuelles de préparation des horaires des transports publics ainsi qu'aux séances spécifiques qui seront organisées selon les besoins.

Commissions permanente et consultative

Une commission permanente sera nommée par le Conseil intercommunal. Elle aura la charge d'analyser chacun des préavis déposés au regard des objectifs fixés par le préavis régional qui cadre le programme régional pour une mobilité collective et innovante.

Une commission consultative sera également constituée et composée de représentants des sous-régions, des transporteurs, ou encore de spécialistes de l'innovation. Elle se réunira trois à quatre fois par an. La commission consultative aurait pour rôle d'analyser l'état de mise en œuvre des mesures et leur financement, orienter les prochains investissements du programme et échanger sur les opportunités d'innovation.

7. Calendrier

Suite à la validation du préavis de la Région de Nyon le 14 juin 2023, le planning prévu est le suivant :

10 juillet au 31 décembre 2023	Vote des préavis dans les Conseils communaux/généraux, sur la base d'un préavis-type fourni par la Région
1er janvier 2024	Lancement du nouveau programme et son fonds affecté aux transports publics dans le district de Nyon
31 décembre 2033	Fin des versements communaux
31 décembre 2034	Fin du programme & clôture administrative

8. Communication

La transition écologique de la mobilité à l'échelle régionale ne se fera pas sans une batterie de mesures pour accompagner les changements de comportement de la population, en faveur du report modal vers les transports publics.

L'axe 2 du programme se traduit par des mesures incitatives et informatives, comprenant une déclinaison d'outils adaptés aux divers canaux de diffusion et aux différents publics.

La gouvernance proposée aura aussi pour but de maintenir une information constante sur les mesures menées et sur les dépenses engagées auprès des autorités communales et de leurs services, ainsi qu'auprès des membres du Conseil intercommunal.

Chaque commune participante disposera de compétences techniques mutualisées qui ont fait leurs preuves, en vue de renforcer l'offre de transports publics à l'échelle régionale, développer des mesures incitatives et informatives et accompagner la transition écologique de la mobilité. La population en bénéficiera à son tour via une offre de transports publics attractive et moins polluante en faveur d'une amélioration du cadre de vie.

9. Conclusions

Le fonds régional pour une mobilité collective et innovante et son programme de mesures s'inscrivent dans la continuité du premier programme régional de réorganisation des transports publics et son fonds affecté. Ce nouveau programme a aussi vocation à répondre, à l'échelle locale, aux besoins de la population et aux enjeux de transition écologique de la mobilité. Il encourage le report modal vers des solutions de mobilité collective et accompagne les communes et les transporteurs dans la mise en place de véhicules innovants et moins polluants. Chargée de la gouvernance des transports publics dans le district de Nyon depuis 2010, la Région de Nyon souhaite poursuivre l'accompagnement des partenaires pour faire face aux enjeux à venir.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 027/2021-2026, concernant une participation de CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission de mobilité
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 027/2021-2026
- D'autoriser** la Municipalité à engager la somme de CHF 338'670.00, correspondant aux 10 années de participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante, à hauteur de CHF 9.00 par habitant et par année sur la base du nombre d'habitants au 31.12.2022
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'imputer** ce montant en une seule fois, en 2024, via le compte de fonctionnement n° 180.3809.018 pour alimenter le fonds de réserve n° 9282.018
- De prendre acte** de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale à partir du 31 décembre 2028 après 5 ans d'engagement, avec un effet après deux années civiles, soit une sortie effective au plus tôt au 1^{er} janvier 2031

Ainsi approuvé par la Municipalité le 14 août 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire remplaçant :
Ludovic Fantino

la Municipale :

Emmanuelle Moser-Lehr

E. MOSER-LEHR

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 027/2021-2026 concernant la participation de CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la Commission des finances se sont réunis le 25 septembre 2023 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Monsieur Laurent Kilchherr et Monsieur Hervé Mange, Municipaux ainsi que Monsieur Yann Le Mercier, chef de service.

Le préavis 027/2021-2026 nous a été présenté par Madame Emmanuelle Moser-Lehr, municipale en charge de la Mobilité.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées par la commission des Finances, celle-ci s'est réunie à l'issue de la séance afin de discuter du présent rapport.

PREAMBULE

Depuis 2010, la Région de Nyon a mis en place un programme régional de réorganisation des transports publics dans la région nyonnaise en collaboration avec les communes, le Canton de Vaud ainsi que les transporteurs TPN et CarPostal; à l'époque, le réseau de transports publics comprenait de graves lacunes, avec des rabattements aléatoires des bus sur les gares, des cadences faibles et irrégulières, des correspondances non assurées et des infrastructures routières ne favorisant pas la priorisation des bus.

Initialement dimensionné pour 5 ans ce programme comprenait la création d'un fonds affecté auquel les communes membres, dont Founex, participent solidairement, dénommé « fonds TP ».

Mené désormais depuis 13 années par la Région de Nyon, le fonds TP, doté d'un montant de 13.9 millions de francs, a permis de répondre à ses principaux objectifs apportant de nombreuses améliorations techniques et des partenariats fructueux qu'il est nécessaire de poursuivre à l'échelle régionale.

Dans la continuité de ce précédent programme, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a donc décidé d'engager un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante avec une plus forte prise en compte des enjeux de transition écologique portant sur la période 2024-2034. Dans ce cadre, la participation financière des communes est à nouveau demandée pour financer ces moyens supplémentaires, motivant l'élaboration du présent préavis.

DESCRIPTIF

Le contexte et les enjeux de la réorganisation des transports publics évoluent :

- La crise sanitaire a modifié les comportements de déplacements ; la population est devenue de plus en plus multimodale sur un même déplacement ou au cours de la semaine, alternant voiture et transports publics.
- Face à l'urgence climatique, le Plan climat Vaudois développe depuis 2020 un panel de mesures pour atteindre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et de neutralité carbone d'ici 2050. La mobilité est un des principaux axes d'actions de ce Plan.
- La modification des horaires des CFF prévue fin 2024 amène le Canton de Vaud à questionner le réseau régional existant sur les correspondances, les cadences et les horaires des bus en gare.

Au vu du contexte et des enjeux, le Conseil intercommunal de la Région de Nyon a décidé d'engager un nouveau fonds TP pour la décennie à venir et élaboré 3 axes de travail :

- Exploitation - Rendre plus attractive l'offre en transports publics et répondre aux besoins de la population → Coût estimé CHF 5'400'000
- Marketing – Développer de nouvelles mesures informatives et incitatives afin d'encourager le report modal de la population, des visiteurs et des employés d'entreprises de la région → Coût estimé CHF 1'500'000
- Innovation – Répondre aux opportunités et besoins d'innovation en phase avec les enjeux de transition écologique, en soutenant techniquement et financièrement les initiatives des communes ou des transporteurs développées dans cette optique → Coût estimé CHF 2'400'000.

Le fonds affecté sera alimenté par les communes partenaires à hauteur de CHF 9.00 par habitant et par an, pour 10 ans, sur la base des statistiques de la population communale de 2022. La participation de Founex pour toute la période s'élèverait ainsi à CHF 90.00 x 3'763 habitants, soit **CHF 338'670.00**. Le montant préavisé devra être transféré sur un compte de réserve de la commune et la Région de Nyon établira des appels de fonds réguliers selon les besoins de financement des mesures.

Le préavis régional prévoit une clause de sortie légitime pour les communes partenaires qui souhaiteraient quitter le programme pendant la période après un minimum de 5 ans d'engagement.

La Région de Nyon aura la charge de la gestion du programme, de la mise en œuvre des mesures décidées dans les trois axes de travail et du suivi financier du programme.

Le Comité de direction de la Région soumettra des préavis au Conseil intercommunal, en vue du financement de chaque mesure. La Région estime au minimum à 1.8ETP les ressources humaines nécessaires à la conduite de ces mesures.

Le lancement du nouveau programme et son fonds affecté aux transports publics dans le district de Nyon est prévu au 1^{er} janvier 2024.

REMARQUES ET CONCLUSIONS

Ce nouveau fonds TP s'inscrit dans la continuité du précédent programme qui avait permis en 2010 de lever 13.9 millions de francs avec la participation de 51 communes et une contribution de CHF 31.00 par habitant par an sur une durée de 5 ans. Les principaux objectifs de ce programme ont été manifestement atteints depuis lors en matière de développement d'un réseau régional attractif de transports publics.

Le nouveau fonds devrait permettre de constituer une nouvelle réserve de 9.3 millions de francs avec une contribution proportionnellement moindre par habitant. De plus cette réserve ne sera utilisée qu'au fur et à mesure des besoins de financement.

Les enjeux sont importants puisqu'il s'agit désormais de renforcer le report modal des déplacements vers des modes de transport publics collectifs, moins polluants, répondant aux multiples besoins d'une population grandissante dans la Région.

Ne pas y participer serait priver Founex des mesures concrètes et innovantes liées à ce programme dans la continuité des mesures déjà mises en place par le précédent programme.

La Commission des finances souhaite cependant qu'une communication régulière des représentants de Founex auprès de la région de Nyon soit faite au conseil communal sur l'utilisation de ce fonds TP et sur les incidences au niveau de la commune.

Elle souhaite également avoir plus de précisions sur l'enveloppe restante du fonds TP actuel qui n'a pas été utilisée.

Elle note enfin la possibilité pour Founex de ne pas rester engagé au-delà de 5 ans.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver le préavis municipal N 027/2021-2026, concernant une participation de CHF 338'670.00 au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034.

Fait à Founex, le 08 octobre 2023.

Les membres de la Commission des finances :

Gerhard Putman-Cramer

Nicolas Debluë

Vincent Damba

François Girardin

Armand du Pontavice

Excusés : Robert Schmoll, Philippe Farine

Rapport de la Commission de la Mobilité sur le préavis municipal N° 027/2021-2026 concernant une participation de CHF 338'670.- au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la Mobilité a pris connaissance du préavis N°027/2021-2026 lors de la séance du 25 septembre 2023, organisée par la Municipalité de Founex, en présence de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, municipales, de Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, municipaux, accompagnés de Monsieur Yann Lemerrier, Chef de service. Étaient également présents, les membres de la Commission des finances.

La Commission de la Mobilité s'est ensuite réunie le 9 octobre pour examiner et statuer sur ce préavis N°027/2021-2026, qui concerne une demande de crédit d'un montant de CHF 338'670.- pour reconduire la participation de la commune de Founex au fonds régional de la Région de Nyon.

Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis de débattre du présent préavis, de nous positionner positivement quant à celui-ci et de présenter, par l'intermédiaire du présent rapport, les résultats de notre évaluation ainsi que notre recommandation d'approuver la demande de crédit liée à l'adoption dudit préavis.

Introduction

La Commission de la Mobilité tient à exprimer son soutien à la participation de la commune de Founex au fonds régional visant à améliorer et promouvoir une mobilité collective et innovante dans la Région de Nyon. En effet, les avantages en termes de mobilité pour la commune de Founex et les communes avoisinantes sont indéniables. Il est également important de noter que ce fonds n'est pas une nouveauté, mais une prolongation d'un engagement pris par la commune de Founex et 50 autres communes membres de la Région de Nyon, en 2010, en faveur du développement, de l'optimisation et de la promotion du réseau de transports publics de la région par le biais du programme de réorganisation des transports publics ("programme TP").

A ce titre, nous souhaitons évoquer ici quelques-uns des projets qui ont été réalisés grâce à ce fonds et qui bénéficient directement aux habitants de la commune de Founex et de Terre Sainte:

- le renforcement des lignes de bus TPN 811, 813, 814 entre les communes et en rabattement sur les gares CFF régionales (Coppet, Nyon)
- une cadence à la demi-heure aux heures de pointe pour une majorité des lignes de bus
- le développement d'une offre de transports publics transfrontalière et des bus nocturnes
- la mise en service d'une station de vélos en libre-service Publibike au centre du village de Founex
- la création d'une voie de bus bidirectionnelle entre la jonction de Coppet et la douane de Divonne

Contexte

Dans le contexte actuel d'une mobilité devenue multimodale, il est essentiel de prendre des mesures afin de répondre à l'urgence climatique et aux enjeux d'un développement local et régional plus durable. Les défis liés à la mobilité doivent donc être abordés de manière globale, en tenant compte des besoins de la population locale et de l'impact sur l'environnement.

Avantages en termes de mobilité

La participation au fonds régional de la Région de Nyon pour la période 2024-2034 offre une opportunité précieuse pour poursuivre l'amélioration de la mobilité à Founex et dans la région. Les bénéfices incluent:

- **Amélioration des infrastructures de transport** : Le fonds régional permet la rénovation et l'expansion des infrastructures de transport, notamment des routes, des ponts et des transports en commun. Cela réduit les embouteillages et les temps de déplacement, améliorant ainsi la qualité de vie.
- **Développement d'offres de transport supplémentaires**: Au programme du fonds régional figure le développement d'offres de transport supplémentaires, notamment la création d'une desserte du Centre Manor Chavannes sur la ligne de bus 813. Les améliorations envisagées par la Région de Nyon restent à confirmer dans le cadre du travail partenarial conduit avec le Canton de Vaud et les transporteurs chaque année pour la préparation du changement annuel des horaires des transports publics.
- **Promotion des transports durables** : La participation au fonds régional favorise le développement de modes de transport plus durables tels que le vélo, la marche, les transports publics et les véhicules électriques. Cela contribue à réduire la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre. De plus, les mesures informatives et incitatives proposées par la Région de Nyon permettent d'encourager le report modal et promouvoir l'utilisation des transports publics pour les déplacements liés aux loisirs.

Bénéfices en termes de marketing

L'amélioration de la mobilité a également des avantages considérables en termes de marketing pour la région:

- **Attractivité** : Une meilleure mobilité rend la région plus attrayante pour les nouvelles entreprises. Cela peut stimuler la croissance économique locale et augmenter la demande immobilière.
- **Promotion du tourisme** : Une mobilité améliorée facilite l'accès aux sites touristiques locaux, ce qui peut stimuler l'industrie du tourisme et augmenter les revenus.

Avantages pour la population

Enfin, il est essentiel de noter les avantages pour la population locale :

- **Meilleure qualité de vie** : Une mobilité améliorée signifie moins de stress lié aux déplacements, moins de temps passé dans les embouteillages et un environnement plus propre, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie pour les résidents.
- **Sécurité routière** : Les investissements dans les infrastructures de transport peuvent également contribuer à une sécurité routière accrue, réduisant ainsi le nombre d'accidents de la route.

Innovation

Nous encourageons vivement le développement d'idées innovantes pour améliorer la mobilité et répondre aux enjeux de la transition énergétique. Plusieurs initiatives ont débuté dans ce sens et nécessitent d'être encouragées et accompagnées, comme la transition de la flotte des TPN vers des véhicules plus écologiques ou encore le développement de stratégies régionales d'implantation de systèmes de recharge électrique des véhicules privés et publics. Il est crucial d'impliquer activement

la communauté dans ce processus pour garantir que les solutions proposées répondent aux besoins locaux et aux préoccupations environnementales.

Gouvernance

Pour chaque mesure prévue au programme du fonds de mobilité, le Comité de direction de la Région de Nyon soumettra des préavis au Conseil intercommunal, en vue de l'approbation de leur financement. La Région de Nyon s'engage également à produire un certain nombre de rapports sur l'évolution du fonds régional au cours de la période 2024-2034. Enfin, un représentant de la Municipalité devra participer aux séances annuelles de préparation des horaires des transports publics et aux séances spécifiques qui seront organisées selon les besoins.

Grâce à la gouvernance proposée dans ce nouveau programme, la commune de Founex est ainsi assurée de pouvoir se déterminer sur chacune des mesures proposées dans le cadre des préavis, d'être régulièrement tenue informée de l'évolution de l'utilisation de ce fonds par le biais des rapports produits par la Région de Nyon et d'être représentée par un membre de sa Municipalité lors des séances annuelles ou spécifiques auxquelles celle-ci sera convoquée.

Conclusion

En résumé, la Commission de la Mobilité soutient pleinement la participation de la commune de Founex au fonds régional de la Région de Nyon pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034. Les avantages pour Founex, Terre Sainte et la Région de Nyon sont significatifs, et il est essentiel de maintenir nos efforts en faveur d'une mobilité plus durable et efficace, tout en tenant compte des enjeux climatiques actuels.

Ainsi fait à Founex, le 16 octobre 2023

Pour la commission de Mobilité :

Florence Dutruy

Florence Wargnier

Simon Vaucher

Marc Barbé – Excusé

Letizia Farine - Excusée